



C(Extr.)/14/1  
ORIGINAL : français  
DATE : 17 mars 1997

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**CONSEIL**

**Quatorzième session extraordinaire**  
**Genève, 29 avril 1997**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

*établi par le Bureau de l'Union*

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Examen de la conformité de la législation ou du projet de législation de tout État ayant déposé une demande selon l'article 32.3) de l'Acte de 1978 et de tout État ou organisation ayant déposé une demande selon l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
4. Adoption du compte rendu de la session (si possible)
5. Clôture de la session

[Fin du document]

---

La session se tiendra au siège de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, à Genève, le mardi 29 avril 1997, et s'ouvrira à 14 h 30.